

## LES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE

L'accompagnement social, l'aide financière aux personnes et aux familles sans ressources suffisantes, la prévention et l'information sociale, telles sont les principales prestations offertes par les services sociaux en faveur de toutes les catégories de la population.

Les assistants sociaux sont polyvalents et ont pour mission d'informer, d'orienter, de soutenir les personnes en difficultés pour des raisons telles que par exemple la maladie, le chômage, l'endettement, le désarroi administratif, etc.

Les prestations détaillées englobent:

- **l'aide personnelle** : écoute, informations et conseils adaptés à chaque situation ;
- **l'aide financière aux personnes et aux familles sans ressources suffisantes.** Basée sur le règlement d'application de la loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale et les recommandations de la Conférence suisse des institutions sanitaires d'action sociale, elle est accordée lorsqu'une personne ne peut subvenir par ses propres moyens à son entretien ou à celui des membres de sa famille qui partagent son domicile.
- **l'aide à l'intégration sociale et professionnelle.** Les services sociaux proposent différents projets de réinsertion adaptés à la situation pour permettre de retrouver une autonomie et de reprendre un travail.
- **l'aide à la gestion des affaires courantes et l'obtention des éventuels droits**
- **la prise en charge des frais de placement dans les familles ou des établissements d'accueil**

De plus des actions de prévention sont menées par les CMS, qui comprennent toute mesure générale ou particulière permettant d'éviter le recours à l'aide personnelle et matérielle.

COMMENT DEMANDER L'AIDE SOCIALE :

Toute demande peut être adressée au [Centre médico-social de son lieu de domicile](#).